

La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 119 - AVRIL 2021
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : deuxième trimestre 2021

Assemblée
générale 2021
par
correspondance



Association pour la Sauvegarde
des Côtes de Clermont-
Chanturgue

81 rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Fd

Courriel : ascot@gergovie.fr

Sites Internet

<http://www.cotes-de-clermont.fr>
(changement d'hébergeur)
<http://www.gergovie.fr>

Facebook

<https://www.facebook.com/ASCOT63>

Une démocratie « Canada Dry »

Le **projet de centrale photovoltaïque** sur l'ancienne carrière des Côtes – désormais estampillé Valeco / Société des Basaltes du Centre / Clermont Auvergne Métropole (cf. Chronique N° 118 pp. 3-4) – a franchi une nouvelle étape. **Une demande de permis de construire a en effet été déposée en mairie de Nohanent le 14 janvier dernier.**

L'ASCOT, quoi qu'il en soit, combattra jusqu'au bout ce projet industriel faisant fi des principales richesses de ce secteur, à savoir :

- le **belvédère de La Garlande**, qualifié de majeur par le volcanologue Pierre BOIVIN pour son point de vue sur la **Faille de Limagne**, inscrite au **patrimoine mondial de l'UNESCO**.
- **Les zones humides de la carrière, du plus grand intérêt** selon Christian BOUCHARDY, qui considère le site des Côtes comme un des 60 sites majeurs du Grand Clermont. Et une question posée par ce même auteur : « *Combien de villes peuvent se prévaloir d'une telle chance et d'un tel poumon vert à leur porte ?* ».

Si scientifiques, naturalistes et amoureux du site sont conscients de ces richesses, force est donc de constater que ce n'est pas le cas de la gouvernance métropolitaine, plutôt soucieuse d'opportunités de communication « verte fluo » avec ce **projet de centrale solaire « imposé » à la collectivité par la SBC et Valeco**.

De quoi s'interroger sur le réel pouvoir de nos élus nous représentant au sein du Conseil métropolitain et, en particulier, de son président ! **Seraient-ils les seuls à ne pas comprendre qu'il y a beaucoup mieux à faire ?** Comment pourront-ils justifier qu'un tel projet soit « le » projet d'avenir, malgré son **incompatibilité avec toutes les orientations déjà votées**, et puisse grandement contribuer à l'autonomie énergétique de la Métropole alors que le « **photovoltaïque au sol** » ne représente que **1% du potentiel de production en énergie solaire du territoire métropolitain** !

Finalement, tout ce qui s'est passé auparavant – études, réflexions, orientations, élaborations de schémas (SCoT, PLU, Transition énergétique et écologique...) – **n'aurait servi à rien** ! On peut faire, même si c'est contraire aux orientations, et puis les orientations peuvent être changées quand on veut. Une **curieuse façon de concevoir la démocratie : ça en a le goût mais ça n'en est pas** ! Un peu comme la publicité "Canada Dry" des années 80 : « *Ça ressemble à l'alcool, c'est doré comme l'alcool... mais ce n'est pas de l'alcool* » !

Assemblée générale 2021

En raison de la réglementation, de la situation et des perspectives sanitaires, l'ASCOT est une nouvelle fois contrainte d'organiser son **assemblée générale par correspondance** selon les mêmes modalités que l'an passé. Le **rapport moral** et le **rapport d'activités** pour l'année 2020 se trouvent en **pages 2 et 3** de ce numéro. Le **rapport financier** et le **matériel de vote** ont été envoyés **aux seuls membres de l'ASCOT**. Nous souhaitons évidemment que l'assemblée générale puisse se dérouler normalement l'an prochain et qu'à cette occasion vous soyez tous présents. Nous espérons cependant vous revoir d'ici là, lors de visites tels les **Judis de l'ASCOT** ou d'autres manifestations restant à programmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire (voir dans la prochaine Chronique et sur la page Facebook de l'ASCOT : <https://www.facebook.com/ASCOT63>).

SOMMAIRE

Éditorial.....	1
Rapport moral 2020....	2
Rapport d'activités 2020	3
Actualités.....	4 à 8
- Centrale photovoltaïque..	4 à 6
Chanturgue : découvertes archéologiques.....	9 à 16
Aperçu étymologique de Chanturgue.....	16
Fabien Fraignac.....	17
Géologie de Chanturgue	18 à 20
Adhésion/abonnement.	20

Rapport moral 2020

En cette difficile année 2020, l'ASCOT n'a naturellement pas eu un volume d'activités comparable à celui des années précédentes. Les Journées nationales de l'archéologie, les Journées du patrimoine de pays, ainsi qu'une manifestation de Clermont Auvergne Métropole prévue sur les Côtes, ont, en effet, été annulées. L'ASCOT n'a, de plus, pas souhaité organiser une manifestation pour les journées européennes du patrimoine devant l'inconnue de la situation sanitaire au jour J, la responsabilité du respect de la réglementation incombant à l'organisateur.

Sur le terrain, tout en respectant les prescriptions sanitaires dont le nombre de participants, l'ASCOT a tout de même maintenu ses « Jeudis de l'ASCOT » (cf. Chroniques N° 115 p. 8 et N° 117 p. 10), organisé une visite guidée sur le thème de la bataille de Gergovie et participé aux Journées européennes du patrimoine, la manifestation étant organisée par les villes de Blanzat et de Nohanent (cf. Chronique N° 117 pp. 9-10).

Avant le premier tour et le premier confinement, elle s'est immiscée dans les élections municipales et métropolitaines en invitant les candidats des cinq communes sur les sites de la carrière et de la Garlande afin de les sensibiliser à leur aménagement et valorisation, le belvédère de la Garlande constituant le meilleur point de vue sur la Faille de Limagne, classée à l'UNESCO. L'ASCOT, en accord avec certains riverains et propriétaires du secteur, telle l'association AAMAC, a également convié les candidats au second tour des municipales à Clermont-Ferrand sur le site de l'ENS des Côtes, pour les confronter aux problèmes récurrents existant sur cet espace : dépôts sauvages, voitures brûlées, non-respect du droit de propriété, etc. (cf. Chroniques N° 115 pp. 2-5 et N° 116 p. 44).

La Chronique de l'Oppidum est bien parue quatre fois : à signaler le numéro spécial 116 (44 pages), consacré à l'histoire de l'ASCOT à l'occasion des 30 ans de sa création. Notre page Facebook a aussi été régulièrement mise à jour, annonçant notamment nos différentes visites et proposant des sujets d'actualités divers et variés relatifs à l'environnement, à l'archéologie et à la problématique de Gergovie.

En outre, il convient de souligner un important travail de Jean-Louis Amblard sur le foncier du site des Côtes, notamment pour les secteurs de la carrière et de Chanturgue : les dossiers relatifs à la rétrocession des parcelles de l'ancien carrier à Clermont Auvergne Métropole et à l'aménagement du sommet de Chanturgue dans le cadre du plan de gestion de l'ENS nécessitent en effet une connaissance approfondie du parcellaire.

Notre association n'est donc pas restée inactive en cette année de pandémie, d'autant moins qu'elle a également organisé son assemblée générale et cela de manière inédite. La procédure de votes par correspondance a d'ailleurs été un succès, le nombre d'adhérents ayant retourné leur bulletin étant nettement supérieur à celui assistant aux assemblées générales « normales », c'est-à-dire celles se déroulant en public.

La nette progression du nombre d'adhérents enregistrée en 2019 (de 89 en 2018 à 103) a, ainsi, été maintenue en 2020 et a même légèrement augmenté (105), preuve s'il en est de la fidélité de nos « vieux » adhérents et de notre capacité à attirer de nouveaux membres grâce au travail de fond réalisé les années précédentes.

L'année 2020 s'est terminée par une mauvaise nouvelle, apprise au cours d'une réunion ayant pour thème le projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière de Durtol/Nohanent (cf. Chronique N° 118 pp 3-4). Cette réunion, organisée par visioconférence le 21 décembre et animée par Clermont Auvergne Métropole (CAM), a en effet permis de constater l'état d'avancement du projet, Valeco étant prêt à déposer son permis de construire (permis finalement déposé en janvier), avec la manifeste approbation de Nicolas Bonnet, 2^{ème} adjoint au maire de Clermont-Ferrand et conseiller métropolitain délégué chargé des énergies renouvelables !

Profitant du travail de l'ASCOT qui leur a donné tous les documents et informations nécessaires sur la promesse de rétrocession des parcelles de l'ancien carrier (cf. Chronique N° 108 pp. 2-5), certains élus de CAM comme Nicolas Bonnet envisagent en effet d'en obtenir la rétrocession tout en récupérant le projet Valeco/Chambon ! Mais si l'ASCOT avait mis en demeure CAM de récupérer les parcelles du carrier, elle avait dans le même temps mis en demeure la Métropole d'écarter ce projet, ainsi que tout autre aménagement non conforme aux orientations du SCoT du Grand Clermont, et d'œuvrer à un projet de valorisation de l'ancienne carrière, conformément à l'objectif du plan de gestion d'un ENS étendu à l'ensemble du site des Côtes (cf. Chronique N° 114 pp. 1-3).

Le combat contre le projet de centrale photovoltaïque, pour l'aménagement et la mise en valeur de la carrière constitue donc notre principal dossier pour 2021, sans oublier l'accès au sommet de Chanturgue et la réalisation du projet de parcours archéologique à Trémonteix. Après avoir lancé une enquête fin 2019 auprès de nos adhérents et des autres lecteurs de la Chronique (cf. Chronique N° 115 pp. 12-16), une nouvelle formule de notre journal d'information est à l'étude.

Rapport d'activités 2020

Fonctionnement de l'association

- **10 réunions du conseil d'administration ou du comité de direction en 2020** (à effectif réduit depuis juin), plus quelques réunions de travail dont 4 pour l'envoi des Chroniques.
- **Préparation et organisation de l'assemblée générale par correspondance**, dépouillement le 30 octobre.
- **Trésorerie** : enregistrement des cotisations, demande de subvention à la Ville de Clermont-Ferrand.
- **Suivi du fichier des adhérents.**
- **Traitement du courrier.**

Information / Communication

- **4 bulletins d'information** : *La Chronique de l'Oppidum* N° 115 (16 pages), 116 (44 pages), 117 (12 pages) et 118 (32 pages), le N° 116 dressant un large historique de l'ASCOT depuis sa création en 1990.
- **Publications régulières sur la page Facebook** : 204 abonnés le 31/12/2020 (contre 152 fin 2019).
- **Mise à jour du site internet « gergovie.fr »** : mise en ligne de *La Chronique de l'Oppidum*.
- **Conférence pour les Amis du Vieux Clermont** sur la géographie et la géologie des Côtes (Le 12 janvier).

Parc photovoltaïque, problématique de la carrière, aménagement des Côtes, ENS

- **Rencontres et visites sur les sites de la carrière et de la Garlande des représentants de la plupart des listes candidates aux élections municipales et métropolitaines** (les 22 et 27 février, le 12 mars).
- **Réunions publiques de candidats aux municipales** à Durtol et Nohanent (les 2, 4 et 12 mars).
- **Visite, sur le site de l'ENS, de représentants de la liste Bianchi et de la liste Brenas/Faidy avant le second tour des municipales clermontoises** (les 19 et 20 juin).
- **Réunion par visioconférence avec Clermont Auvergne Métropole et Valeco** (le 21 décembre).
- **Contacts avec Laurent GANET, maire de Nohanent.**
- **Contacts et communication d'informations à plusieurs propriétaires de terrain** du site des Côtes.

Visites publiques sur le plateau des Côtes

- **Judis de l'ASCOT** (plusieurs dates de juillet à octobre) : le 30 juillet, venue du nouveau maire de Durtol et de plusieurs conseillers municipaux de la commission « Environnement et développement durable ».
- **Visite sur la bataille de Gergovie selon Paul Eychart** (le 13 septembre).
- **Participation aux Journées européennes du patrimoine : intervention au cours d'une « rando-patrimoine » organisée par les Villes de Blanzat et Nohanent** (le 20 septembre).

Travaux sur le terrain

- **Intervention de débroussaillage avec le CEN (dégagement d'arbres fruitiers) sur une parcelle récemment louée par l'ASCOT** (le 17 décembre).

Divers

- **Galette des Rois des membres actifs de l'ASCOT**, avec un diaporama sur l'historique de la carrière (le 21 janvier).
- **Contacts et échanges d'informations avec Bertrand Houdusse, archéologue de l'INRAP, lors d'un diagnostic archéologique rue de Bouys** (fin janvier - début février).

Actualités des Côtes



Une centrale photovoltaïque à Nohanent ? / Agrainage et goudronnage sur les Côtes (suite) / L'ASCOT sur France Bleu / Le CEN entretient les pelouses sèches du puy de Var / Publication sur les ENS du Puy-de-Dôme.

Une centrale photovoltaïque à Nohanent ?

Dans notre dernière chronique (en pages 3 et 4), nous faisons le compte rendu d'une réunion de présentation du projet de centrale solaire porté par la société Valeco sur la partie nohanentaise de l'ancienne carrière.

L'ASCOT, invitée à y participer, avait exprimé son opposition et essayé de convaincre qu'il y avait beaucoup mieux à faire sur cet espace, notamment depuis la création de l'ENS des Côtes de Clermont et la labellisation UNESCO de la Faille de Limagne.

Non seulement ce projet ne contribuerait pas au respect des orientations du SCoT du Grand Clermont mais il pourrait avoir un impact négatif sur ce label UNESCO, si chèrement acquis.

Les volets « Espaces Naturels Sensibles » et « Chaîne des Puys/Faille de Limagne » étant de la compétence du Conseil départemental, notre action de sensibilisation, après celle auprès des élus municipaux et métropolitains, s'est tout naturellement portée en direction des instances départementales.

C'est ainsi que nous avons répondu à la demande de M^{me} Anne-Marie PICARD, vice-présidente chargée du développement durable, de la transition énergétique et écologique à la Métropole mais aussi conseillère départementale, qui souhaitait connaître le site de la carrière. Le 19 janvier, accompagnée de Christiane JALICON, elle a pu découvrir et apprécier le belvédère de La Garlande, situé sur le rebord sud-ouest de l'ancienne carrière (à 1 km à vol d'oiseau de la Faille de Limagne).

Nous avons également rencontré, le 20 janvier, M. Serge PICHOT, maire de Gerzat et vice-président chargé du tourisme et du thermalisme à la Métropole, mais aussi vice-président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme chargé des solidarités territoriales, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'insertion. Nous l'avons invité à découvrir les lieux et le magnifique point de vue sur la Faille de Limagne.

Nous avons bien compris que le président de Clermont Auvergne Métropole (CAM), Olivier BIANCHI, était insensible à nos arguments. Faisant preuve d'un certain cynisme, il déclarait même dans son *one-man-show* du 12 janvier sur Facebooklive :

« ...l'ASCOT [...] se rappelle bien qu'il y a 15 jours, la réunion leur a été faite et ils ont eu toutes les informations qu'ils attendent. [...] On a besoin d'eux et ils peuvent compter sur nous pour être associés et informés en temps réel. »

Contrairement à cette déclaration, nous sommes loin d'avoir eu toutes les informations attendues et d'avoir été associés et informés en temps réel ! Et encore moins d'avoir été écoutés...

Depuis la délibération du 20 décembre 2019, soit depuis 14 mois, nous ne savons toujours pas où en est l'état des négociations avec l'actuel propriétaire. La seule information a été que le propriétaire, en dépit de ses engagements de restitution, aurait conclu **un contrat de location, qui pourrait correspondre à un engagement de droit d'usage transmissible à Clermont Auvergne Métropole** (bail avec Valeco, dont nous ne connaissons pas non plus les clauses).

Et « cerise sur le gâteau », nous apprenions que la SARL « Centrale Solaire de Nohanent » (dont le gérant est un des dirigeants de Valeco) avait déposé une demande de permis de construire en mairie de Nohanent le 14 janvier dernier : **cela permet d'apprécier à quel point les engagements du président de la Métropole peuvent être crédibles !**

L'ASCOT ne pouvait en rester là et adressa un **communiqué de presse** aux principaux médias locaux, les **informant de notre opposition à ce projet**.

Ce qui fut repris dans le **Semteur Hebdo du 19 mars** en « Une » et dans un article en pleine page (p. 4), puis dans la rubrique « **Indiscrétions** » du quotidien **La Montagne** (le 21/03).

Parallèlement, nous avons pris contact avec :

- le **Conseil départemental**, plus précisément **M. MORGE, directeur des Grands Sites Patrimoniaux**, à qui nous avons fait découvrir le belvédère de La Garlande, **point de vue sur la Faille de Limagne**, qualifié de **majeur par M. Pierre BOIVIN**. Nous avons insisté sur le fort impact visuel du projet Valeco.
- la **Direction Départementale des Territoires**, où nous avons été reçus par **M. BONNABRY**, adjoint au chef de Service Prospective Aménagement-Risques, à qui nous avons fait part de nos craintes concernant le potentiel impact négatif sur le label UNESCO que pourrait représenter cette centrale solaire, à moins d'1 km à vol d'oiseau du bien.

Nous y avons appris que compte tenu des délais d'instruction de la demande de permis de construire, l'enquête publique pourrait avoir lieu courant juin.

Après 30 ans d'existence et 10 ans de suivi du dossier « photovoltaïque » sur la carrière, **l'ASCOT saura faire preuve de persévérance et d'opiniâtreté pour s'opposer à l'implantation de cette centrale solaire désormais estampillée SBC/Valeco/CAM**. Elle ne manquera pas d'être présente sur le terrain dans la perspective des prochaines élections départementales et **s'impliquera pour faire valoir sa vision pour un projet cohérent et concerté**. Elle se tient à disposition de celles et ceux qui veulent en savoir plus, et vous invite à suivre son actualité et ses actions sur sa page Facebook, comme par exemple dans les publications suivantes :

<https://www.facebook.com/ASCOT63/posts/2510648682572994>

<https://www.facebook.com/ASCOT63/posts/2520278471610015>

<https://www.facebook.com/ASCOT63/posts/2523652827939246>

<https://www.facebook.com/ASCOT63/posts/2545819945722534>

<https://www.facebook.com/ASCOT63/posts/2547790938858768>

(J.-L. A)

➔ **Rappel des dates clés depuis l'arrêt d'activité de la carrière :**

- **2004 : fin de l'exploitation.**
- **2007 (26 octobre) : vote de Clermont Communauté pour l'orientation « Parc rustique ».**
- **2011 : projet de parc photovoltaïque de NOVEO.**
- **2011 (17 juin) : révision simplifiée du PLU de Nohanent créant une zone AUs (zone de production d'énergie solaire) de 14 hectares**, en opposition avec le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) classant l'espace de l'ancienne carrière en « espace à enjeux paysagers, écologiques et récréatifs ».
- **2011 (20 novembre) : SCoT du Grand Clermont avec, pour le carreau de l'ancienne carrière de Durtol/Nohanent, l'orientation « Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer ».**
- **2012 (11 mai) : rejet par le Tribunal Administratif de la requête en annulation de l'ASCOT de la délibération du conseil municipal de Nohanent convertissant 14 hectares de parcelles NL (zone naturelle dominante loisirs) en zone AUs.**
- **2016 : projet de parc photovoltaïque de Combrailles Durables.**
- **2017 : projet de parc photovoltaïque de VALECO.**
- **2019 (30 octobre) : mise en demeure de Clermont Auvergne Métropole par l'ASCOT.**
- **2019 (20 décembre) : délibération de CAM pour la rétrocession du foncier du carrier.**
- **14 janvier 2021 : la SARL « Centrale solaire de Nohanent » (créée pour les besoins par Valeco) dépose un permis de construire en mairie de Nohanent.**
- *À suivre...*

Vous pouvez retrouver l'historique des actions de l'ASCOT contre la carrière et pour la valorisation de son espace dans la Chronique N° 116 (en particulier aux pages 8, 10, 11, 14 à 16, 21, 24 et 41 à 44) :

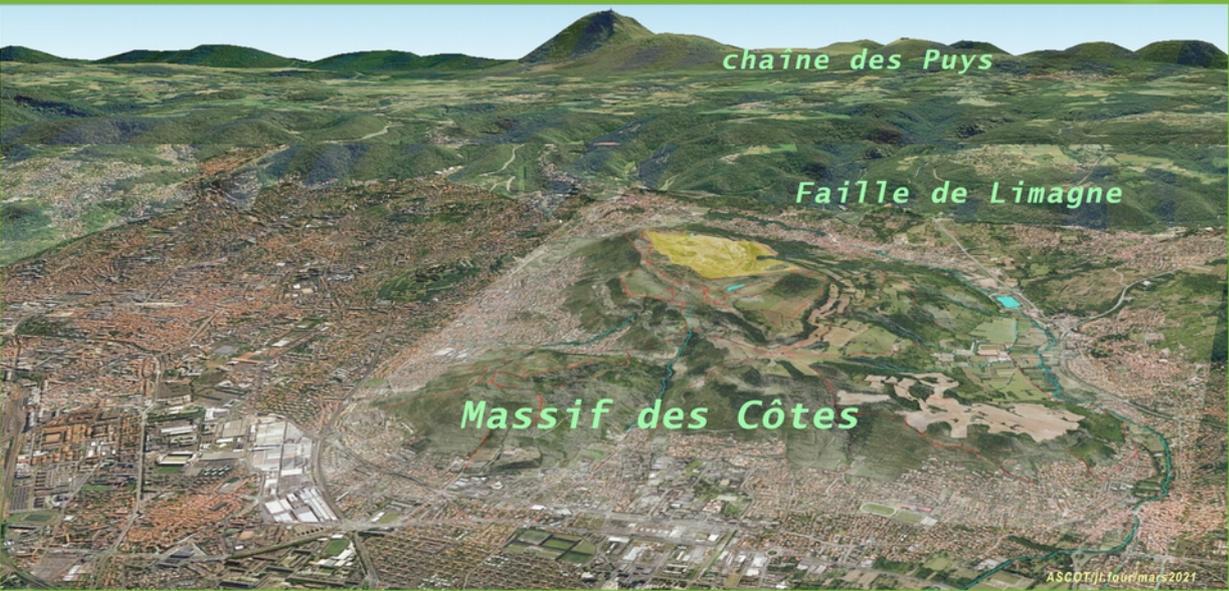
<http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20116.pdf>. (J.-L. A. / P. G.)

Orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont s'appliquant à l'espace de l'ancienne carrière de Durtol/Nohanent (dont le belvédère de la Garlande) et notamment approuvé par Clermont Communauté (aujourd'hui Clermont Auvergne Métropole), le Département, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, les communes de Durtol et de Nohanent

Le projet de centrale photovoltaïque est-il conforme à ces orientations ? (Oui / Non)

Cartes	Orientations	Oui	Non
« Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique »	Espace à enjeux récréatifs ou pédagogiques à aménager ou à renforcer pour l'accueil du public		X
	Pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer		X
« Protéger, restaurer, valoriser le patrimoine »	Espace d'intérêt paysager à protéger ou à valoriser		X
	Panorama et point de vue majeurs à pérenniser		X
« Maintenir la biodiversité et les trames écologiques »	Cœur de nature d'intérêt écologique à prendre en compte		X
	Secteur sensible des parcs naturels régionaux à préserver et à valoriser		X
	Principe de corridor écologique entre cœurs de nature à préserver ou à restaurer		X
« Assurer les emplois agricoles de demain »	Parc naturel régional au sein duquel une agriculture de terroir est à développer		X

Pour un projet cohérent et concerté



Données:

- * 5 communes
- * 750 Ha
- * Ruisseau de Cros
- * Etangs
- * 50 Km de sentiers
- * GR/PR/VT

Statuts/Décisions:

- * PNR des Volcans
- * ZNIEFF 1 et 2
- * Zone Natura 200
- * E.N.S : 270 Ha
- * SCoT Grand Clermont
- * Faille de Limagne UNESCO

Projets:

- * Maison du site
- * Ferme pédagogique
- * Bergerie
- * Centre équestre
- * Miellerie
- * Parking

Parcours:

- * Fauteuil roulant
- * géologie, faille Limagne
- * archéologie
- * botanique
- * ornithologique
- * vélo
- * sports

Thématiques:

- * Géologie
- * Faille de Limagne
- * Flore
- * Faune
- * Histoire et Archéologie
- * Agriculture
- ...

ASCOT/LeTour/mars2021

Carte réalisée par J.-L. Four / ASCOT – 2021

Agrainage et goudronnage sur les Côtes (suite)

Dans la Chronique N° 117 (p. 1), l'ASCOT s'interrogeait sur la compatibilité des pratiques de l'agrainage et du goudronnage avec la présence d'un ENS. Dans la Chronique N° 118 (p. 4), nous avons publié la réponse de Dominique Chenavas, trésorier de l'Amicale [de chasse] des Côtes de Clermont.

Et dans la présente, nous rendons public celle du CEN (gestionnaire de l'ENS des Côtes de Clermont-Ferrand), par la voix de Lucie Lecorguillé, chargée de projets au CEN et qui s'occupe notamment de l'ENS des Côtes :

« Tout d'abord, la démarche Espace naturel sensible ne prévoit pas un positionnement réglementaire sur la chasse ou les pratiques de chasse. C'est le plan de gestion de l'espace en question qui définit les objectifs de gestion et donc les actions à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Lors de l'élaboration du plan de gestion du site des côtes, qui s'est voulu participatif et a fait l'objet de plusieurs réunions avec les différents acteurs, les questions sur les pratiques de chasse ne se sont pas posées. Cela ne veut pas dire pour autant que les questions ne peuvent pas se poser maintenant.

Le site des côtes est le support d'activités de chasse par deux structures : l'Amicale des Côtes et la Société de chasse de Montferrand ; c'est la rue du Cheval qui fait la limite entre les deux secteurs de chasse.

Les chasseurs sont des usagers du site qui s'inscrivent dans des pratiques légales : l'agrainage et le goudronnage sont des pratiques autorisées légalement. Il est à noter que ces pratiques peuvent être interdites par le propriétaire ou par décret préfectoral.

La question de l'impact de ces pratiques sur l'environnement est bien sûr audible : le goudron a un impact sur les arbres où il est appliqué, l'agrainage peut être préjudiciable quand cela provoque l'accueil de trop de sangliers (retournement des sols, surexploitation des ressources nourricières). L'introduction d'espèce, si elles sont invasives, peuvent déséquilibrer l'espace naturel. Il est aussi important de connaître les raisons et motivations des chasseurs.

Notre travail se base sur la concertation et la discussion, donc voici ce qui pourrait être fait dans le cadre de notre travail sur l'ENS :

- *réunion de terrain pluri-partenaire pour aller voir les pratiques qui posent question et les localiser,*
- *réalisation d'une carte de localisation des zones de pratiques répertoriées et identification de l'acteur concerné,*
- *le cas échéant, identification de l'impact écologique,*
- *proposition de mesures d'adaptation avec les chasseurs (par exemple : zone sans agrainage, pratique évolutive, chantier d'enlèvement des aménagements de pratiques ne servant plus ou des aménagements « sauvages »).*

Les chasseurs sont également des acteurs de la gestion du site : pâturage, ouverture des broussailles, organisation de chantier de ramassage des déchets, etc., et la gestion d'un ENS passe par un travail avec tous les acteurs constructifs de ce site. »

Le CEN, afin d'étudier et de mesurer l'éventuel impact des pratiques de l'agrainage et du goudronnage sur l'ENS des Côtes, propose donc un programme en quatre points. L'ASCOT ne peut qu'y être favorable. (P. G.)

L'ASCOT sur Radio France Bleu Pays d'Auvergne

Le 2 novembre dernier, Jean-Louis Amblard a présenté l'ASCOT sur France Bleu Pays d'Auvergne (faute de place, nous n'avons pu inclure cette actualité dans la Chronique précédente).

Malgré le court laps de temps accordé (2 mn 33), Jean-Louis a tout de même réussi à évoquer la création de l'ASCOT et son action contre la carrière, Paul Eychart et sa théorie de Gergovie aux Côtes, les objectifs généraux de l'association, la remise en état de vestiges gallo-romains (ceux du *fanum*) et les visites organisées sur le site. Bravo !

Vous pouvez écouter cette intervention en cliquant sur le lien suivant (à noter que, contrairement à l'information figurant sur la page d'annonce de la radio, Jean-Louis Amblard n'est pas « président » de l'ASCOT mais « co-secrétaire général » : notre association n'a, en effet, plus de président depuis avril 2014, étant depuis lors dirigée par un comité de direction) : https://www.francebleu.fr/emissions/c-est-mon-asso/pays-d-auvergne/l-association-ascot?fbclid=IwAR2p9nQugIv9ZLlnSwKnMVhgPONDjs_UQnFRl3Q7i4Tv7dug4UgTawAItFg.

(P. G.)



Le CEN entretient les pelouses sèches du puy de Var

Sur la page Facebook du CEN Auvergne, en date du 28 janvier (repris sur celle de l'ASCOT deux jours plus tard), figure le compte rendu de son intervention récente sur la zone Natura 2000 du puy de Var, créée au début des années 2000 et désormais incluse dans l'ENS des Côtes (cf. présentation de la zone Natura 2000 dans Chronique N° 49 pp. 2-3 : http://www.gergovie.fr/html/fr/pdf/N_49.PDF) :

« La semaine dernière, notre super équipe de gestion a débroussaillé 1500 m² de pelouses sèches sur le puy de Var, un site compris dans l'Espace naturel sensible du site des Côtes de Clermont et classé en Natura 2000 !

Un avant / après saisissant !

Pourquoi est-ce important ? Les pelouses sèches abritent des espèces à préserver, comme certaines orchidées sauvages : ces dernières ont besoin de lumière pour se développer ! Par leur présence, les broussailles "ferment" les milieux et empêchent les espèces associées de se développer...

Il est donc important de garder un équilibre entre broussailles et milieux ouverts. Un pâturage sera ensuite indispensable pour pérenniser cette action. »

Cet entretien des pelouses sèches entre dans le cadre du plan de gestion de l'ENS et de la valorisation de la zone Natura 2000, qui compose une des douze entités du site Natura 2000 « Coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand ». (P. G.)



Publication sur les Espaces Naturels Sensibles du Puy-de-Dôme

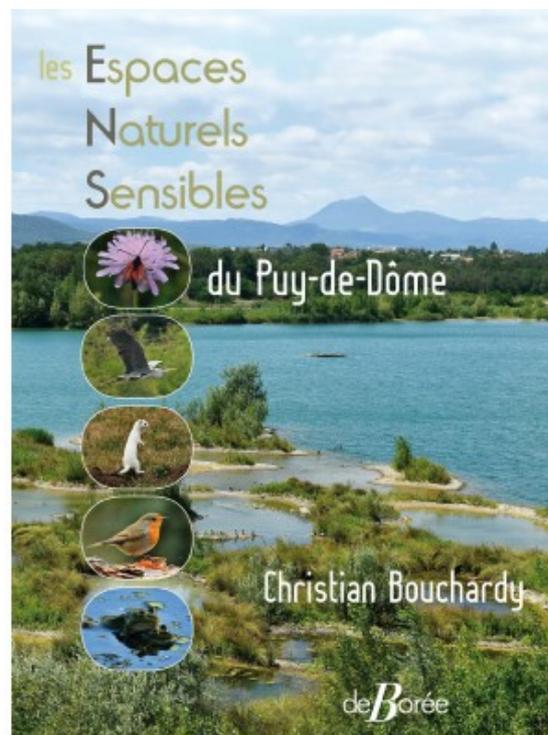
Dans son dernier ouvrage « **Les Espaces Naturels Sensibles du Puy-de-Dôme** », paru le 25 février 2021 aux éditions de Borée, Christian BOUCHARDY nous invite à parcourir les 23 espaces naturels sensibles du Puy-de-Dôme.

Du premier (la forêt de La Comté en 2000) au plus récent (le Lac de Guéry), du plus petit (le marais de Lambre, 4 ha) au plus vaste (la forêt de la Comté, 932 ha), ces sites naturels offrent une grande diversité de milieux et de paysages.

Si leur préservation est l'objectif principal de la politique des ENS du Département, ils sont également aménagés pour l'accueil et l'information du public.

L'ENS du Site des Côtes, le 21^{ème} du Puy de Dôme, labellisé en 2015, d'une surface de 275 ha (la partie clermontoise) fait l'objet, comme les autres, d'une **présentation de ses principales caractéristiques : pelouses sèches, coteaux secs, chênaies avec leur flore et faune spécifiques.**

L'extension de l'ENS à l'ensemble du massif, soit près de 750 ha, prévue dans son plan de gestion, l'enrichirait de nouveaux atouts avec les zones humides de la carrière et le belvédère de La Garlande, point de vue majeur sur la Faille de Limagne. (J.-L. A.)



➔ *Les 23 ENS du Puy-de-Dôme : Lac de Guéry – Lac Servières – Forêt de la Comté – Côte Verse – Montagne du Mont – Bec de Dore – Lac des Bordes – Vallée du Fossat – Étang Grand – Puy d'Aubière – Val de Morge – Site des Côtes – La Châtaigneraie – Méandres de l'Allier – Colline de Mirabel – Marais de Lambre – Vallée des Saints – Tourbière du Sapey – Tourbière de Jouvion – Écopole du Val d'Allier – Puys de Mur et Pileyre – Lac Pavin et Creux de Soucy – Butte et Marais de Saint-Pierre-le-Chastel.*

Chanturgue

Découvertes archéologiques

La protection, la mise en valeur et la programmation de recherches archéologiques sur le puy de Chanturgue sont un des principaux objectifs, sinon le principal objectif, de l'ASCOT. Préalable indispensable, notre association se bat, depuis de nombreuses années, pour que les différents usagers du site des Côtes (riverains, randonneurs, passionnés d'archéologie et naturalistes) puissent accéder et se promener librement sur sa partie sommitale, dont la principale voie d'accès, les droits de passage, ainsi que certaines parcelles, ont été abusivement accaparés.

Depuis 1996, l'ASCOT agit pour que le droit soit respecté sur Chanturgue et, depuis 2008, elle y propose la création de chemins ouverts au public, pour le moment sans succès (cf. Chronique N° 116 pp. 12-13, 18 et 31-32). La solution, durable et pérenne, à ces problèmes passe nécessairement par une maîtrise foncière. Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS, l'ASCOT intervient donc aujourd'hui en ce sens auprès de la mairie de Clermont-Ferrand.

Dans cet article, nous nous intéresserons aux découvertes archéologiques faites sur Chanturgue. Après avoir décrit très rapidement sa situation géographique, nous dresserons donc un historique de ces découvertes, suivi par un point sur l'occupation du site pour chaque période archéologique mise en évidence. Nous n'évoquerons cependant pas les recherches effectuées par Paul Eychart au début des années 70, recherches visant à démontrer que des vestiges en pierre sèche sont à identifier à des structures militaires romaines (elles seront examinées dans un article à paraître : « *État des recherches archéologiques liées à la question de Gergovie* »). Les sondages alors réalisés par Paul Eychart n'avaient de toute manière pas permis de mettre au jour du mobilier archéologique directement datable.

En guise de conclusion, nous nous intéresserons à un texte du VI^e siècle, le premier à nommer Chanturgue, et le confronterons aux découvertes archéologiques.



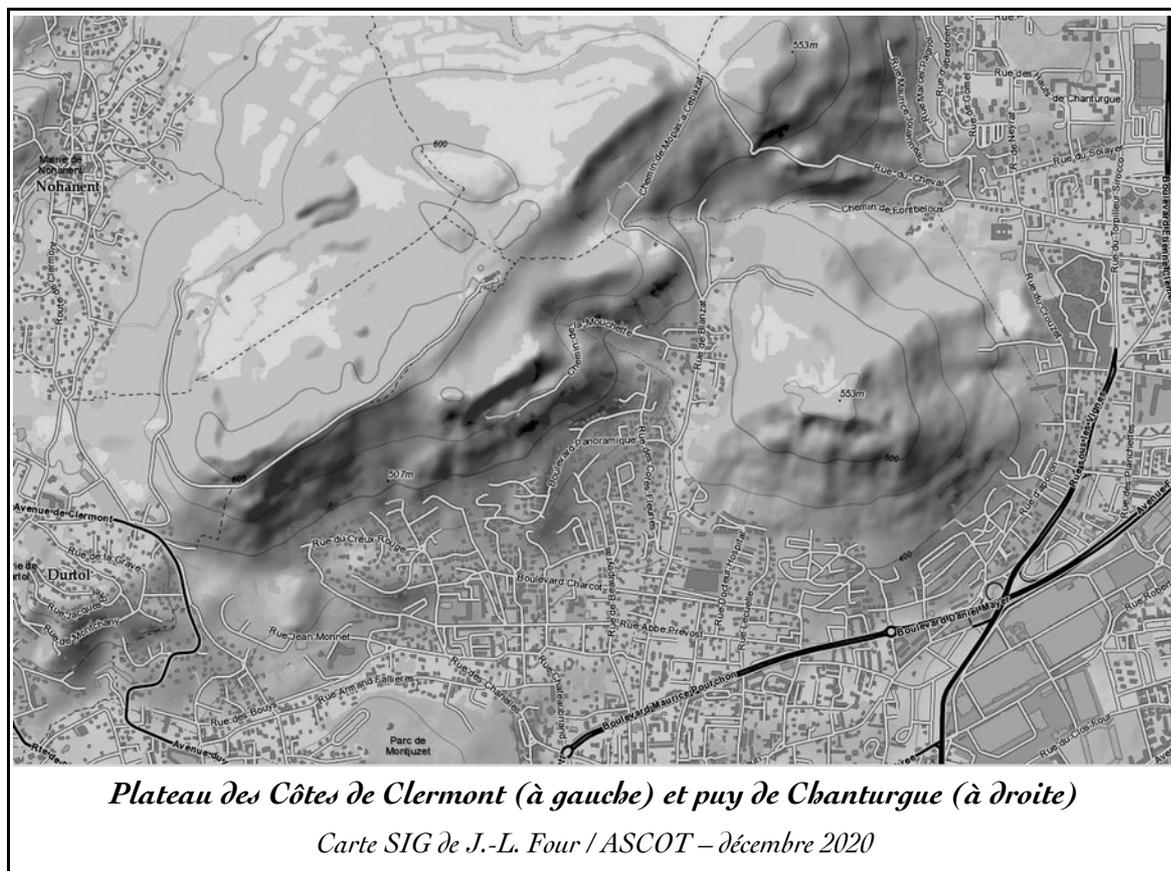
Site des Côtes de Clermont vu du golf de Royat-Charade (au premier plan, le Rocher du Salut) : à gauche le plateau des Côtes, au centre le puy de Var, à droite le puy de Chanturgue ; au fond, la Grande Limagne

Photographie de P. Gras / ASCOT – 2015

I. Situation géographique

Le puy de Chanturgue est situé au nord de la commune de Clermont-Ferrand, à 2 kilomètres à vol d'oiseau de la place de la Victoire, centre historique de Clermont, et, toujours à vol d'oiseau, à moins d'un kilomètre des remparts nord de Montferrand. Il culmine à 552 mètres et domine la plaine (Clermont, Montferrand et Neyrat) d'environ 200 mètres. Ayant la forme d'une pyramide tronquée, il est naturellement fortifié et isolé sur toutes ses faces. Il fait partie d'un ensemble montagneux dont le plateau des Côtes auquel il est rattaché par sa base. Le col qui sépare ces deux hauteurs se trouve au lieu-dit « la concordance ». À ce niveau, la petite colline de la Mouchette s'interpose entre les deux éminences.

La superficie de sa partie sommitale, autrement dit de son plateau, est d'environ 12 hectares.



II. Historique des découvertes archéologiques

Le sommet du puy de Chanturgue n'a jamais fait l'objet de réelles fouilles archéologiques, ni même d'une série conséquente de sondages ! Seules des découvertes sporadiques, enregistrées depuis le XVIII^e siècle, faites au cours de prospections pédestres et de menus sondages, ont permis d'apporter quelques informations sur son occupation ou sa fréquentation durant les périodes préhistoriques, protohistoriques et historiques.

En 1753, un certain **M. de Féligonde** (sans doute un des membres de la famille noble Péliissier de Féligonde), dans un mémoire lu à la Société littéraire de Clermont, affirme avoir découvert un « vase antique » à Chanturgue (« *Mémoire sur la découverte d'un vase antique à Chanturgue* », d'après Desforges/Fournier, 1970). Pierre-François Fournier (1885-1986), archiviste, archéologue et longtemps directeur de la circonscription archéologique (aujourd'hui le SRA), n'a pu retrouver ce mémoire et on ne sait donc pas de quelle époque pouvait dater ce vase.

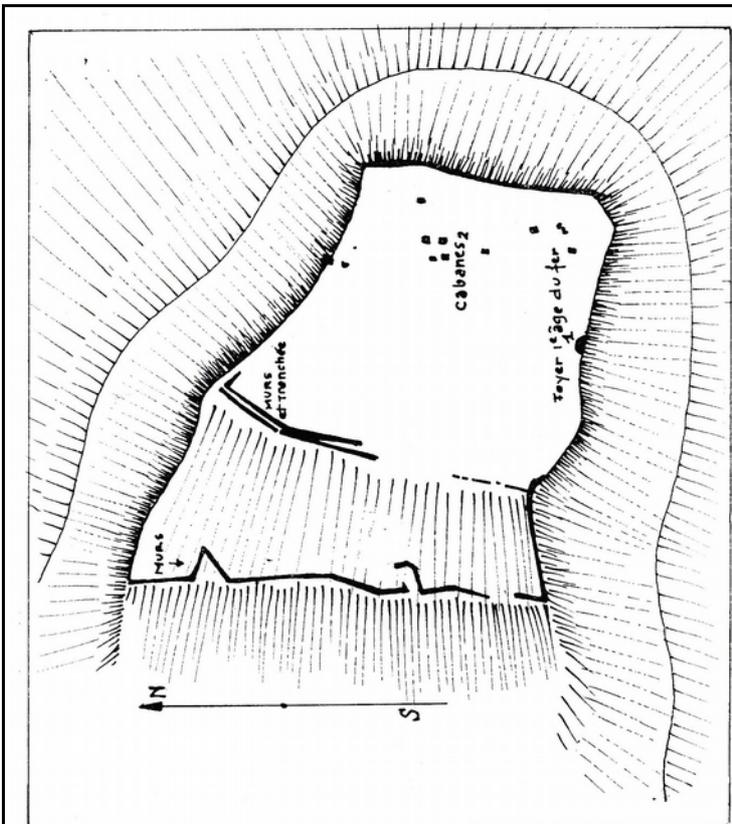
En 1787 et 1788, **Pierre-Baptiste Legrand d'Aussy**, historien et futur conservateur à la bibliothèque du Roi, parcourt l'Auvergne, un de ses frères ayant été nommé abbé de Saint-André de Clermont. Comme il le relate dans son ouvrage « *Voyage dans la haute et basse Auvergne* » (1788), une visite sur le terrain lui permet de découvrir des matériaux de construction : « *Il y a même eu là autrefois des bâtimens, & l'on y trouve encore, surtout vers le côté qui regarde Clermont, beaucoup de tuiles et de briques en fragmens* ». Il est néanmoins difficile de dire si, dans ce passage, Legrand d'Aussy parle de Chanturgue ou du plateau des Côtes.

En 1845, dans son ouvrage « *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme* » (réimprimé en 1846), **Jean-Baptiste Bouillet**, banquier, ethnographe, géologue et conservateur du musée de Clermont, s'appuyant

notamment sur la publication « *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont* » (datant de 1805 et écrit par l'abbé Antoine Delarbre, naturaliste et historien) fait état de découvertes archéologiques sur Chanturgue : « à l'aspect de Clermont [...] on trouve des vestiges d'anciennes habitations et dans plusieurs endroits, en fouillant à un ou deux pieds de profondeur, on a découvert des fondements solides, dans une assez longue étendue. » (Bouillet, 1846, p 48). Il rapporte également la découverte de « fragments de poterie grossière gauloise renfermant des ossements calcinés » (ibid.), de bouts de flèches en silex et de haches en pierre.

Dans un **Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, paru en 1943**, Pierre-François Fournier et son fils Gabriel Fournier, futur historien médiéviste, font état de leurs découvertes, réalisées lors de prospections au sol, soit quelques fragments de *tegulae* (tuiles antiques à rebords), de la céramique modelée de type Hallstattien (1^{er} âge du Fer), des flèches, des lames et éclats en silex, des haches en pierre polie, des pilons en quartz, des lissoirs et des aiguisoirs en pierre, ainsi que des fragments de meules à va-et-vient en arkose.

À partir de 1952, Paul Eychart entreprend des recherches archéologiques sur le site des Côtes. Au cours des années 50 et 60, elles ont principalement lieu sur le plateau des Côtes (fouilles sur la « zone haute » et « sondages » sur la « zone basse »), Paul Eychart prospectant néanmoins d'autres lieux du site dont Chanturgue, où il effectue même de petits sondages.



Premier schéma du plateau de Chanturgue selon Paul Eychart. Un sondage est signalé sur la crête sud.

Dessin de P. Eychart (Eychart, 1969, fig. 36, p. 181)

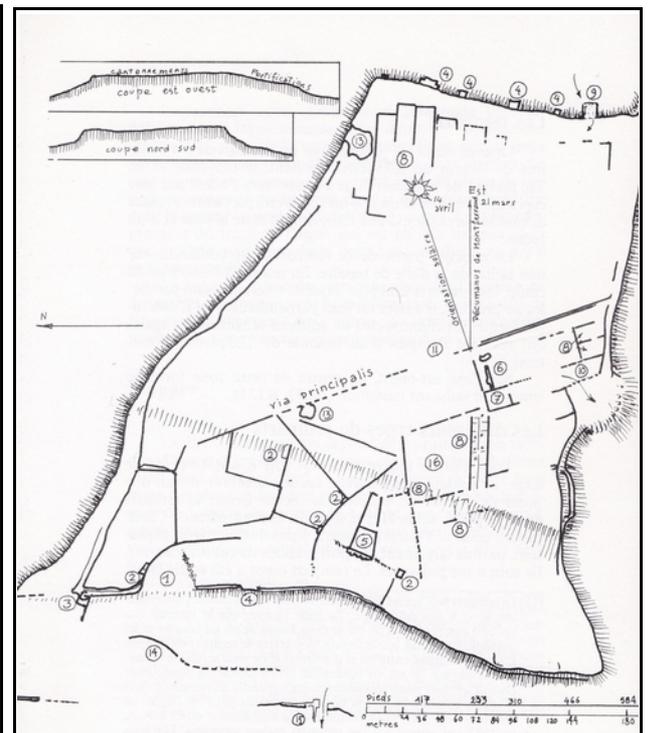


Fig. 29 Plan au trait des structures du camp de Chanturgue.
1 : clavicle ; 2 : base de scorpion ou de catapulte ;
3 : base de tour ; 4 : redan ; 5 : castellum ;
6 : praetorium ; 7 : annexe ; 8 : cantonnement ;
9 : corps de garde, entrée du brachium (fossé) ;
10 : porte de droite ; 11 : via principalis ;
12 : via quintana ; 13 : carrière ;
14 : tutulus ; 15 : rempart et porte du camp indigène ;
16 : forum.

Schéma du plateau de Chanturgue selon Paul Eychart, basé sur des photos aériennes et ses recherches des années 70

Dessin de P. Eychart (dans Eychart, « La bataille de Gergovie... », 1987, fig. 28, p. 115)

En 1958, il observe, sur 15 m de long, un mur enterré.

En 1960 (dans son cahier, il écrit : « Début fouille 1^{er} octobre 1960 »), il effectue un premier sondage, découvrant à cette occasion une « citerne » qu'il interprétera plus tard comme une des structures du *praetorium* du camp romain (le *praetorium* ou « prétoire » est le lieu de casernement du général en chef). Cette même année, lors de prospections en surface, il découvre quatre meules ou fragments de meules dormantes (parties recevant le grain à moudre) à va-et-vient, qu'il qualifie de « pré-romaines », l'une étant en basalte, l'autre en arkose, ainsi qu'un fragment de hache en pierre polie (basalte), deux broyeurs en silex et une pointe de javelot de facture néolithique, également en silex.

Ses sondages lui permettent aussi de découvrir deux secteurs riches en poterie à faciès « hallstattiens » ou « post-hallstattiens » (1^{er} âge du Fer). **En 1961** (le 14 mai), il fouille ainsi un « fond de cabane » ou un « foyer » vers le centre de la crête sud, mettant au jour des tessons de poterie du Hallstatt (cf. premier dessin page précédente). Il met également au jour un fragment de col d'urne ovoïde datant de « la fin de La Tène ».

Lors de ses prospections, il trouve en outre un autre fragment de hache polie en basalte, des silex taillés « chasséens » (culture du Néolithique moyen), des pointes de flèches « chalcolithiques » (période du Néolithique où l'homme maîtrise la métallurgie du cuivre), un petit polissoir en quartz, des fragments de poterie de « l'âge du Bronze » (correspondant à des anses de récipients), ainsi que quelques broyeurs/pilons à grain, fabriqués en quartz ou en arkose.

Dans la partie orientale du plateau, lors de deux sondages réalisés dans des fonds de cabanes carrées, Paul Eychart met au jour des tessons pré-romains et des objets récents, ces derniers remontant sans doute à l'occupation de cette partie du plateau par la DCA (ou défense antiaérienne) allemande durant la seconde Guerre mondiale. À proximité, il décèle des traces de citernes et de puisards.

Au début des années 70, principalement en 1972 et 1973, Paul Eychart effectue des recherches plus poussées sur Chanturgue, s'efforçant de mettre en évidence les éléments caractéristiques d'un camp militaire romain (comme nous l'avons déjà écrit plus haut, nous n'aborderons cependant pas ce point important dans cet article).

En 1998 (précisément le 27 mai), dans le cadre de la préparation de sa thèse de doctorat consacrée à l'« Histoire de l'occupation du sol dans la Limagne des buttes... », **Pierre Vallat** prospecte au sol le plateau de Chanturgue. Il ramasse à cette occasion, le long d'un chemin de terre au sud-est du plateau, quelques fragments de tuiles gallo-romaines (*tegulae* et imbrices) et, en bordure ouest du plateau, sur un terrain de 200 m² mis à nu par le passage de chevaux, huit tessons de céramiques modelées « protohistoriques » (c'est-à-dire relatives à l'âge du Bronze ou à l'âge du Fer), mais sans qu'il soit possible de préciser davantage leur datation.

À cette occasion, il étudie également 23 fragments de céramique gallo-romaine, découverts **en août 1994** par l'habitant du lieu lors de l'aménagement d'un camp scout.

Ce mobilier, mis au jour à environ 0,30 m de profondeur, date du Haut-Empire (I^{er}-II^e siècle) et se compose de céramique fine lissée (2 bords de coupelle, 2 fragments de panse, 1 col), de céramique fine à engobe blanc (1 fond de cruche, 1 fragment de panse), de céramique sigillée (1 fond), de céramique commune claire (2 fonds plats, 1 autre fond, 1 bord à lèvre, 1 bord d'urne, 6 fragments de panse, 1 bord de couvercle, 1 bord de *dolium*, sorte de grosse jarre) et 2 fragments d'amphores, dont un fragment de panse. Il est à noter qu'aucun vestige de construction n'a soi-disant été mis au jour lors de l'aménagement de ce camp scout !

III. Occupation ou fréquentation du site par périodes archéologiques

Périodes archéologiques (à partir de) :

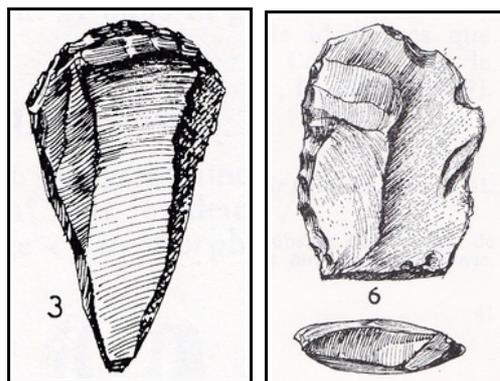
- 40000 : Paléolithique supérieur
- 12500 : Épipaléolithique / - 9500 : Mésolithique
- 6000 : Néolithique / - 2200 : âge du Bronze
- 800 : 1^{er} âge du Fer (Hallstatt) / - 450 : 2^e âge du Fer (La Tène)
- 30 : période gallo-romaine / + 500 : Moyen Âge

1 – Avant le Néolithique ?

Paul Eychart, dans son ouvrage issu de sa thèse de doctorat, a dessiné deux artefacts en pierre taillée : l'un daterait, sans plus de précision, du « Paléolithique » (Eychart, 1969, p. 39) ; l'autre, un « grattoir en éventail », du Mésolithique (Ibid., p. 57).

Ces objets ne semblent pas avoir été découverts par l'archéologue clermontois, mais figuraient plus vraisemblablement dans des collections étudiées par ce dernier à l'occasion de la préparation de sa thèse. Ces datations demanderaient évidemment à être confirmées.

Il est toutefois à signaler que des traces d'une présence au Mésolithique sont attestées dans le bassin clermontois au pied du puy de Crouel (il y environ 10.000 ans). Quant à la période paléolithique, un abri sous roche magdalénien (daté d'il y a environ 13.000 ans) a été mis en évidence à la fin du XIX^e siècle par le docteur François Pommerol, au nord du site des Côtes, près de la ville de Blanzat.



***Pierre taillée du « Paléolithique »
(dessin n° 3) et grattoir en éventail
du Mésolithique (dessin n° 6) selon
Paul Eychart en 1969***

*Dessins de P. Eychart
(Eychart, 1969, pp. 39 et 57)*

2 – Néolithique

L'occupation du plateau de Chanturgue au Néolithique est nettement attestée par les recherches de Paul Eychart, les prospections de Pierre-François et Gabriel Fournier, ainsi que par les découvertes que rapporte Jean-Baptiste Bouillet. Le mobilier recueilli pour cette période est en effet abondant : outils et armes en « silex », en « pierre », en « pierre polie » ou en « basalte ». Selon Pierre Vallat, une partie des fragments de céramique découverts et attribués par Pierre-François et Gabriel Fournier au Hallstatt pourraient en outre dater du Néolithique.

Pour Pierre Vallat, ces vestiges correspondent à un « habitat perché » néolithique. On pourrait ajouter « fortifié » car, même si l'absence de recherche archéologique en ce sens ne permet pas, pour l'instant, de le démontrer, le plateau de Chanturgue, qui bénéficie de falaises ou de pentes très raides sur tout son pourtour, l'est de toute manière naturellement.

Sa valeur défensive a sans doute été la cause principale de la présence des hommes au Néolithique, ainsi que pendant la période protohistorique.

3 – Protohistoire : âge du Bronze et âge du Fer

Selon Pierre Vallat, les découvertes de Paul Eychart, de Pierre-François et Gabriel Fournier semblent montrer l'occupation du site vers la transition Bronze final/1^{er} âge du Fer (soit vers le huitième siècle avant notre ère), sous la forme possible d'un « habitat perché ».

Quant aux autres périodes protohistoriques, toujours selon Pierre Vallat, « Il est encore délicat de proposer des périodes précises d'occupation (ou simplement de fréquentation) du plateau pendant la Protohistoire. Il est possible que les fragments de céramique découverts soient datés de différentes phases chrono-culturelles, comprises entre l'âge du Bronze et La Tène finale. » (Vallat, 2002, p. 443).

Pour la période laténienne (ou second âge du Fer), un seul fragment de céramique mis au jour (appartenant au col d'une urne) ne constitue qu'un vague indice d'une possible fréquentation à cette époque.

On n'accordera en effet que peu de crédit à la citation de Jean-Baptiste Bouillet concernant l'attribution « gauloise » à des fragments de poterie (renfermant des ossements calcinés), les connaissances archéologiques sur les Gaulois et le second âge du Fer étant à son époque pratiquement nulles. On peut tout juste émettre l'hypothèse de poteries antérieures à la période gallo-romaine, les antiquités romaines étant mieux connues dans les milieux savants (en particulier grâce à la redécouverte de Pompéi).

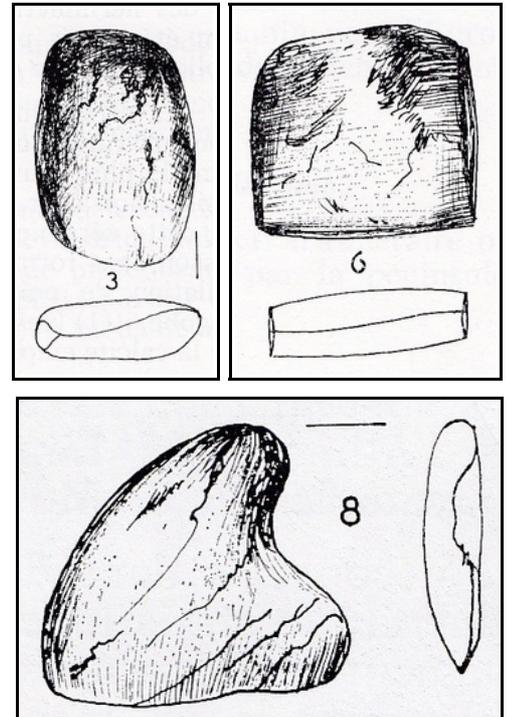
Il serait toutefois étonnant qu'une occupation durant la période laténienne et notamment au II^e siècle av. J.-C. (seconde partie de La Tène moyenne et début de La Tène finale) ne soit pas mise en évidence lors de recherches futures. Cette période est en effet bien représentée sur le plateau des Côtes, situé à deux pas, ainsi que nous l'avons vu dans la Chronique précédente (cf. Chronique N° 118 pp. 19-32).

4 – Période gallo-romaine

La découverte de traces de bâtiments, de matériaux de construction, de tuiles antiques et de mobilier céramique gallo-romains prouvent incontestablement la présence d'un habitat au Haut-Empire (I^{er}-II^e siècles) sur le plateau. En l'état actuel de la documentation archéologique, dû à l'absence de réelle recherche sur le site, il est toutefois impossible de préciser la nature de l'occupation, sinon qu'il s'agissait, comme l'indique Pierre Vallat, d'un « habitat perché ». Pour l'époque pacifiée du Haut-Empire, contrairement aux périodes précédentes, on peut tout de même supposer que l'occupation de cette hauteur n'était pas due à une raison défensive, mais qu'elle correspondait plus vraisemblablement à une occupation de type agricole (exploitation du terroir, élevage de troupeaux, etc.).

◆ La légende d'un temple dédié à Bacchus

Dans son ouvrage cité précédemment, Jean-Baptiste Bouillet rapporte les propos de l'abbé Delarbre, selon lequel un temple dédié au dieu romain Bacchus aurait existé sur Chanturgue : « Suivant l'abbé Delarbre, Chanturgue avait un temple dédié à Bacchus, où l'on célébrait les bacchanales et les orgies, ce qui lui fit donner le



Haches réalisées à partir de galets (dessins n° 3 et 6) et hache polie (dessin n° 8), datées du Néolithique et découvertes par Paul Eychart sur Chanturgue

*Dessins de P. Eychart
(Eychart, 1969, pp. 81 et 87)*

nom de campus orgius. » (Bouillet, 1846, p 48). Néanmoins, cette affirmation semble surtout se baser sur une étymologie fantaisiste de Chanturgue (voir plus bas son étymologie réelle) et non sur des découvertes archéologiques.¹

Jean-Baptiste Bouillet signale bien la découverte « *il y a une dizaine d'années* » de la tête d'une statue et de chapiteaux de colonnes en marbre blanc dans une vigne (selon lui située sur les flancs de Chanturgue du côté de Clermont) appartenant à un certain monsieur Brandely, mais sans faire le lien avec le prétendu temple dédié à Bacchus. Il ne décrit d'ailleurs pas cette tête et n'indique pas qui elle pouvait éventuellement représenter.

De son côté, la « Carte archéologique de la Gaule Puy-de-Dôme / Clermont-Ferrand » (CAG 63/1), parue en 1994, fait état d'une « tête d'enfant en marbre » d'un hauteur de 0,19 m, possédant des cheveux bouclés et donnée au musée Bargoin. D'après la CAG 63/1, elle proviendrait soit de Chanturgue (selon Jean-Baptiste Bouillet), soit du bas du versant nord de Montjuzet, près de la rive droite du ruisseau de Rivaly, selon Pierre-François Fournier, pour qui la propriété de M. Brandely, en 1831, se situait en effet entre les actuelles rues Châteaubriand, Louis Cuoq, Jacquard et Sully, et non pas sur les pentes de Chanturgue). Pour la CAG 63/1, il s'agirait peut-être d'une représentation de « Bacchus enfant ».

À cela s'ajoute la découverte d'une incontestable tête de Bacchus enfant par un certain M. A. Martin au printemps 1959 (selon Paul Eychart). Cet élément de sculpture, qui « *représente un masque de Bacchus jeune, une feuille de vigne sur le front, encadrée d'une patère accrochée à des voiles* » (Eychart, 1969, p. 303), ses cheveux étant bouclés, fut trouvé dans un mur de jardin au bas du versant nord-ouest de la colline de Chanturgue, non loin du chemin de Fontbeloux (cf. Chronique N° 99 pp. 6-7).

Il est évident que la notice de la CAG 63/1 mélange ces diverses sources. Elle confond en particulier la tête en marbre blanc mise à jour chez M. Brandely (vers 1835 ?) avec la tête de Bacchus découverte en 1959, cette représentation de Bacchus n'étant, en outre, point en marbre mais en arkose. Ce type de confusion est malheureusement typique d'un travail de compilation de sources de seconde main sans consultation des documents originaux (même causes, même effets que pour la sépulture de la rue des trois Résistants, transformée en deux sépultures d'époques différentes : cf. Chronique N° 114 pp. 16-20). Quoi qu'il en soit, les lieux de ces deux découvertes ne se situaient pas sur le sommet de Chanturgue.

IV. En guise de conclusion : un monastère sur Chanturgue ?

La présence d'un monastère sur Chanturgue, fondé par Eparchius, dixième évêque de Clermont (vers 462-471) et prédécesseur de Sidoine Apollinaire, est rapportée par Grégoire de Tours dans son « *Histoire des Francs* » (le titre réel étant *Decem libri historiarum* soit « *Dix livres d'histoire* ») : il s'agit de la première mention du nom de Chanturgue dans un texte.

Grégoire de Tours (de son vrai nom *Georgius Florentinus Gregorius*), né en 538 ou 539, Arverne originaire de Clermont ou de Riom, issu d'une famille aristocratique gallo-romaine, fut notamment élu évêque de Tours en 578 et mourut dans cette ville le 17 novembre 594.

Parmi ses nombreux écrits, son principal fut justement l'ouvrage aujourd'hui connu sous le titre d' « *Histoire des Francs* ». Il relate essentiellement l'histoire de la Gaule mérovingienne, depuis l'avènement de cette dynastie au cours du V^e siècle jusqu'à la mort de l'auteur.

Au livre II § XXI de son « *Histoire des Francs* », Grégoire de Tours écrit :

« *Après le décès chez les Arvernes de Namatius, évêque, Eparchius lui succéda, c'était un homme très saint et religieux et, comme en ce temps l'église n'avait qu'une petite possession à l'intérieur des murs de la ville, ledit évêque avait sa demeure dans ce qu'on appelle aujourd'hui le parloir et il se levait pour rendre grâce à Dieu pendant la nuit à l'autel de l'église. Or il arriva qu'une nuit en y entrant il trouva l'église pleine de démons et leur prince lui-même affublé à la mode d'une femme, trônant sur sa chaire. Le pontife lui dit : " Ô prostituée exécrable, il ne te suffit pas d'infecter toutes sortes de lieux de souillures variées, il faut encore que tu salisses une chaire consacrée par le Seigneur par ton contact fétide en t'y asseyant. Déguerpis de la demeure de Dieu pour qu'elle ne soit pas polluée par toi plus longuement ". Elle lui réplique : " Puisque tu me donnes le nom de prostituée, je multiplierai autour de toi les embûches en t'inspirant le désir des femmes". Et en disant ces mots elle s'évanouit. À la vérité cependant l'évêque a été tenté par la concupiscence qui troublait son corps, mais comme il était muni du*

¹ Certains érudits du XIX^e siècle, tel l'Abbé Delarbre, voyaient d'ailleurs un temple antique sur chaque hauteur dominant Clermont. Un temple aurait, par exemple, été dédié à Jupiter sur Montjuzet, hypothèse basée là aussi sur une étymologie fantaisiste, celle de « *mons Jovis* » (*Jovis* étant le génitif de *Juppiter* ; plus vraisemblablement, Montjuzet serait le « mont des Juifs »). Selon le même auteur, un autre temple aurait été consacré à Mars sur le plateau des Côtes (cf. Chronique N° 98 p. 6).

signe de la croix, l'ennemi ne put en rien lui nuire. On rapporte aussi que le même a fondé un monastère au sommet du mont Chantoin [Chanturgue] où est maintenant un oratoire et qu'il s'y refermait pendant les jours du saint carême ; mais le jour de la cène du Seigneur il retournait à son église avec des chants nombreux, accompagné des clercs et des habitants. » (pp. 108-109 de l'édition 2005 des Belles Lettres / traduction : Robert Latouche).

Dans ce genre de récit apologétique, il est souvent difficile de démêler les faits historiques de la légende. Néanmoins, dans le cas présent, la sobriété de la partie concernant le monastère sur Chanturgue forme un contraste saisissant avec le récit de la lutte contre les démons qui précède. Il n'y a donc *a priori* aucune raison de douter de la réalité de ce monastère sur le sommet de Chanturgue et non de « Chantoin » comme l'écrit le traducteur, Chantoin étant un important lieu religieux clermontois situé dans l'actuel quartier des Carmes (non loin du pied de Chanturgue), où fut notamment créée une abbaye. L'expression employée par Grégoire de Tours pour indiquer l'emplacement du monastère – « *in arce Cantobennici montis* », soit « sur la citadelle (ou la hauteur, c'est-à-dire le sommet) de la montagne de Chanturgue » – ne laisse d'ailleurs que peu de place au doute (sous réserve, bien entendu, d'une transmission fidèle du texte originel de Grégoire de Tours par les manuscrits qui nous sont parvenus).

Pourtant, nous devons objectivement constater que les découvertes archéologiques faites sur le site ne plaident pas en faveur d'une occupation de Chanturgue aux V^e et VI^e siècles de notre ère. Des vestiges, et notamment du mobilier, de périodes bien plus anciennes (Néolithique, Bronze final/1^{er} âge du Fer) ou presque immédiatement antérieures (Haut-Empire) ayant été découverts, il est surprenant qu'aucun artefact relatif à l'époque du monastère n'ait été mis au jour. Il peut paraître encore plus étonnant que ce monastère n'ait laissé aucun vestige de construction visible.¹

A contrario, rien ne dit que ce « monastère » ait été une construction importante, Grégoire de Tours ne nous donnant aucune information sur son aspect. Son texte peut toutefois laisser entendre qu'il s'agissait d'une construction modeste puisqu'à l'époque où il est écrit, environ un siècle plus tard, il n'aurait subsisté, selon ses dires, qu'un oratoire sur Chanturgue. De plus, certains vestiges de constructions gallo-romaines repérés ou signalés par différents auteurs (voir plus haut) pourraient éventuellement dater de cette époque terminale du Bas-Empire (fin de l'Empire romain d'Occident en 476). Et surtout, l'insuffisance des recherches archéologiques entreprises sur le site n'autorise en aucune façon à tirer des conclusions définitives.

Après avoir confronté le texte de Grégoire de Tours avec les découvertes archéologiques, nous n'irons pas plus loin dans cet historique, cet article étant uniquement consacré à l'archéologie du plateau de Chanturgue (hors problématique du « camp romain »). Un travail sur l'historique du site reste donc à faire, la partie archéologique étant bien entendu essentielle.

Mais pourquoi donc un site pouvant amener des informations d'un grand intérêt sur l'histoire de Clermont et de son prédécesseur antique *Augustonemetum* n'a toujours pas fait l'objet de recherches archéologiques d'envergure ? Réponse : parce que le site de Chanturgue est tabou dans le milieu archéologique. Les lecteurs fidèles de la Chronique en auront deviné la raison.

Philippe GRAS

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES

BOUILLET Jean-Baptiste,

- 1846 (2^e édition) : **Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme** (Imprimerie de Perol – Clermont-Fd – pp. 48-49 et 63).

DESFORGES Émile, FOURNIER Gabriel, FOURNIER Pierre-François, HATT Jean-Jacques, IMBERDIS Franck,

- 1970 : **Nouvelles recherches sur les origines de Clermont-Ferrand** (Institut d'Études du Massif Central – Fascicule V – Faculté des Lettres et sciences humaines de l'université de Clermont-Ferrand – Clermont-Fd – pp. 398, 400-401, 403, 406-407, 442, 487, 513 et 515-516).

¹ Il faut toutefois signaler un fragment de marbre blanc sur lequel figurait une inscription pouvant dater de l'époque mérovingienne. Ce fragment, qui aurait été découvert à Chanturgue, a été dessiné par Auguste Peghoux, érudit local du XIX^e siècle. Selon Françoise Prévot, citée par Pierre Vallat, les lettres figurant sur ce morceau de marbre – IND et RIG – pourraient signifier IND[ICTIONE] et RIG[NUM] et peut-être se rapporter au règne d'un roi et au système de l'indiction (imposition en nature), attesté à l'époque mérovingienne. Pour Pierre Vallat, il pourrait ainsi « *s'agir d'un fragment d'inscription chrétienne antérieure à la Renaissance carolingienne.* » (Vallat, 2002, p. 443).

EYCHART Paul,

- 1961 : **L'oppidum des Côtes Augustonemetum Gergovie** (éd. Volcans – Clermont-Fd – pp. 63-65).
- 1969 : **Préhistoire et origines de Clermont** (éd. Volcans – Clermont-Fd – pp. 38-39, 56-57, 80-81, 86-87 et 181-183).
- **Cahiers de fouilles** (N° 3 p. 23).

PROVOST Michel, MENNESSIER-JOUANNET Christine, (sous la direction de),

- 1994 : **Carte Archéologique de la Gaule Puy-de-Dôme 63/1 Clermont-Ferrand** (Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ministère de la Culture et de la Francophonie, Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche – diffusion Fondation Maison des Sciences de l'Homme – pp. 212 et 271).

VALLAT Pierre,

- 2002 : **Histoire de l'occupation du sol dans la Limagne des buttes (Puy-de-Dôme) de l'âge du Fer à l'antiquité tardive** (Thèse de Doctorat de l'Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, sous la direction de Michel Provost / UFR de Lettres, section des Sciences Humaines / Discipline : histoire, civilisation et archéologie des mondes antiques / pp. 441-447).

Texte antique

GRÉGOIRE DE TOURS,

- **Histoire des Francs** (traduit du latin par Robert Latouche – 3^e tirage – Paris Les Belles Lettres – 2005 – pp. 108-109).

Aperçu étymologique de « Chanturgue »

Chanturgue est dérivé du gaulois *Canto* + *benno*. La majorité des historiens, linguistes et philologues penchent pour des sens comme « pic de hauteur » (tautologie) ou « pic brillant ». Seul Xavier Delamarre traduit cette composition par l'hypothétique interprétation « les cent têtes ».

Cependant, toutes ces interprétations ne peuvent qu'être appliquées à Chantoin (*Cantobennu*, *Cantobennum*) et non pas spécifiquement à Chanturgue (*Cantobennici montes*), puisqu'elles ne tiennent pas compte de l'apport, après la conquête romaine, du suffixe adjectival latin *-icus* (= relatif à) prouvant que l'étymologie prêtée à Chanturgue trouve son origine dans celle d'un autre lieu proche : Chantoin. Le radical *canto* en guise de suffixe peut, selon le contexte et les compositions, correspondre à « hauteur », « avec », « ensemble », « cercle », « rocher » (à noter l'existence de la racine celtique *kant-* signifiant « pierre/rocher » ou encore « à cent »).

Les premières mentions de ce puy se trouvent chez Grégoire de Tours qu'il nomme *Cantabennensi* ou *Cantobennici montes* dans son « *Histoire des Francs* » (VI^e siècle) Ces trois premières mentions amènent à l'assurance d'une étymologie basée sur les radicaux *canto* et *benno*. Il est indéniable que l'étude toponymique de Chanturgue est complexe. Elle est à confronter à Chantoin qui se situe en aval et était nommé *Cantobennum*, par glissement, depuis les termes anciens désignant Chanturgue, ainsi qu'à l'abbaye de *Chantoen* dont le chanoine Audigier situait, sans assurance, les ruines sur le puy de Chanturgue.

Les appellations de Chanturgue au cours des siècles sont les suivantes :

- 1017-1021 : *in monte Cantoergo*, *Cantoenrgo*.
- Dans une charte de 1065, Chanturgue est nommé *Monte Cantoennico* où Pierre, fils de Dagobert et Laujarda, donne à Florence, fille d'Arbertus et Wuillate, pour constituer son douaire [NDLR : portion de biens que le mari réserve à son épouse dans le cas où il décède], dix « sétariées » de terres et de vignes, situées dans le *pagus* de Clermont, à *Monte Cantoennico*, à *Monte Judeco* (Montjuzet), à *Cuciaco* (abbaye de Cusset), à *Terrallio* (peut-être le Terrail, aujourd'hui en centre-ville) et autres lieux.
- XIII^e siècle : *Chantoergue*, *el som del poi de Chantoergue*, *lo ceirh del poi de Chantoergues*, *Chantorgue*.
- 1443 : *Chemptorgue*.
- 1467 : *Champtorgue*.

Fabien FRAIGNAC †

Fabien Fraignac

La notice étymologique sur Chanturgue a été écrite par Fabien Fraignac, décédé en août 2015 à seulement 44 ans.

Jean-Louis Amblard et moi-même avons fait connaissance de Fabien grâce à Internet. Intervenant sous divers pseudonymes dans divers forums de discussion à caractère historique ou archéologique – tels www.passion-histoire.net et <https://forums.futura-sciences.com> – Fabien n'y mâchait pas ses mots, ses propos montrant une excellente culture appuyée d'un solide bon sens.

S'intéressant à diverses disciplines historiques, tels l'étymologie, la généalogie ou l'archéologie, nous avons notamment beaucoup échangé sur les sujets relatifs à la question de Gergovie, Fabien ne supportant pas les vérités toutes faites des « merdogniens » reposant sur les seuls arguments d'autorité ou la mauvaise foi.

Je l'avais ensuite rencontré physiquement sur le terrain des fouilles de Trémonteix (en 2011), celles-ci étant terminées mais non encore remblayées, puis lors d'une après-midi où, avec Jean-Louis et mon père, nous avons fait le tour du site des Côtes. J'avais alors pu apprécier sa simplicité, son affabilité et sa façon d'aller naturellement vers les autres.

Fabien, qui avait appris le beau métier de tailleur de pierre – et non de simple « casse-cailloux » comme il le disait lui-même avec humour – ne pouvait malheureusement plus l'exercer en raison de sérieux problèmes physiques.

Étant ensuite devenu un des modérateurs du forum « archéologie » de « Futura sciences », sa mort subite fut un choc pour divers administrateurs, modérateurs et intervenants, qui firent alors part de leur tristesse, regrettant la perte d'un homme « très curieux et cultivé », « extrêmement honnête » et qui assurait son rôle de modérateur « avec pondération et une grande compétence ».

Avec Jean-Louis, nous avons proposé à Fabien de se charger d'une nouvelle rubrique dans la Chronique. Elle devait être consacrée à l'explication étymologique de la micro-toponymie du site des Côtes. La première envoyée fut celle concernant Chanturgue (suivie par d'autres sur les toponymes « bancillon », « Chevalard » et « Vinzel »). Mais Fabien, estimant que sa notice sur Chanturgue était perfectible et qu'elle devait être complétée, la dite rubrique attendit donc pour voir le jour. Puis le décès de Fabien mit malheureusement fin à notre collaboration en devenir. Je décidai alors de publier le texte en l'état quand j'écrirai un article sur Chanturgue et c'est seulement aujourd'hui que ce dernier paraît (ce texte figure d'ailleurs dans l'article de Wikipédia consacré aux « Côtes-d'auvergne »).

Les quelques lignes consacrées à l'étymologie de Chanturgue ne rendent évidemment pas justice à l'étendue des connaissances de Fabien. Mais si j'ai décidé de parler de Fabien aujourd'hui, c'est parce que je reste persuadé qu'il aurait beaucoup apporté à l'ASCOT, tant par sa culture que par ses qualités humaines.

Philippe GRAS

Pour les diverses notices étymologiques qu'il était en train de préparer pour la Chronique, Fabien Fraignac s'était notamment appuyé sur les études d'Emmanuel Grélois et Jean-Pierre Chambon (voir ci-dessous les références de leur « dictionnaire » sur la micro-toponymie clermontoise), ainsi que sur des publications plus anciennes, comme celles d'Albert Dauzat ou d'Ambroise Tardieu. Il s'était également rendu aux Archives départementales.

GRÉLOIS Emmanuel, CHAMBON Jean-Pierre,

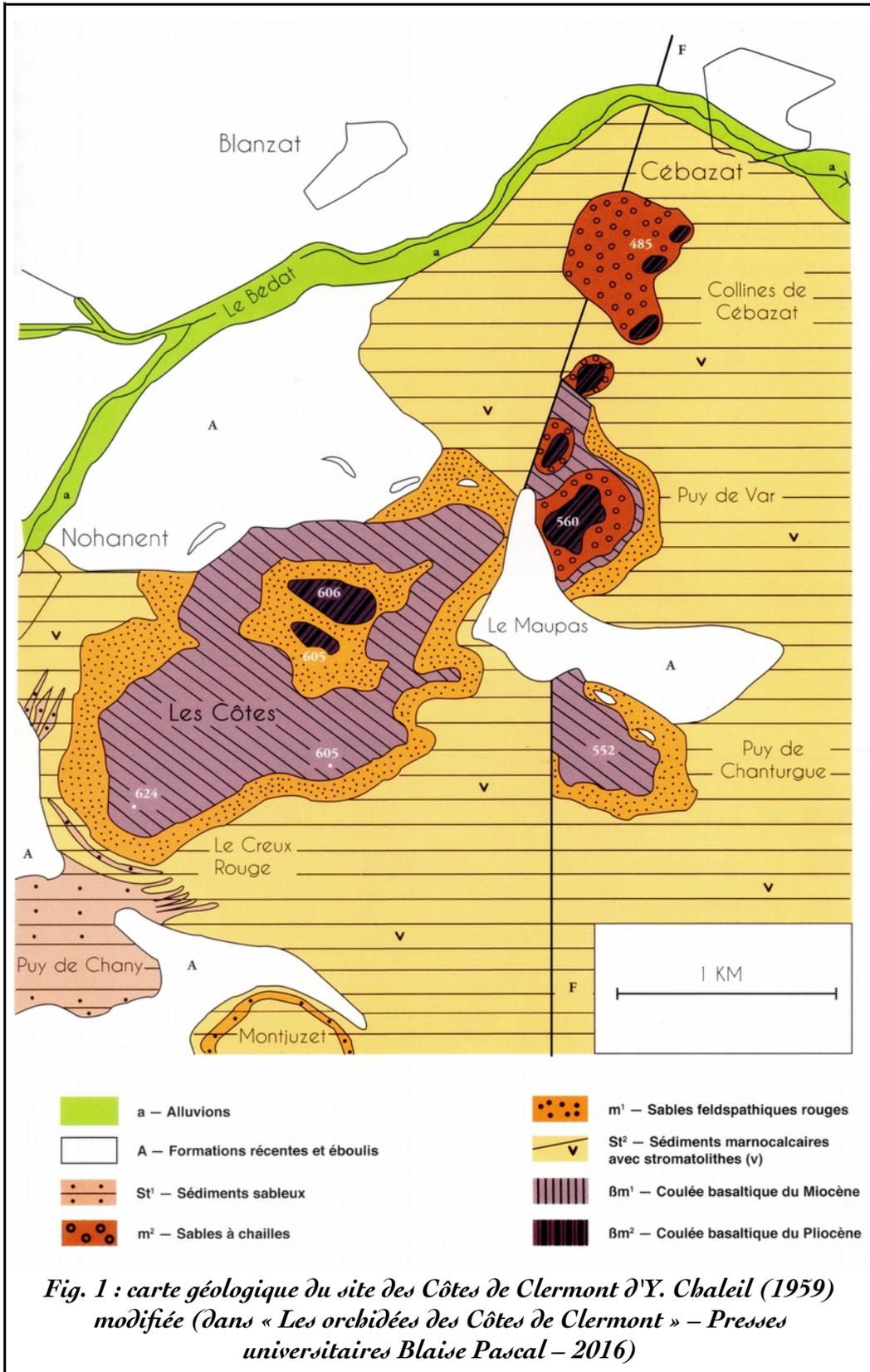
- 2008 : **Les noms de lieux antiques et tardo-antiques d'Augustonemetum / Clermont-Ferrand** (Bibliothèque de Linguistique Romane – Société de Linguistique Romane – Strasbourg).



Géologie de Chanturgue

La géologie de Chanturgue peut se résumer en trois formations géologiques – basalte, sables feldspathiques et complexe marno-calcaire – illustrant plusieurs phénomènes géologiques à savoir : érosion, sédimentation, volcanisme et tectonique.

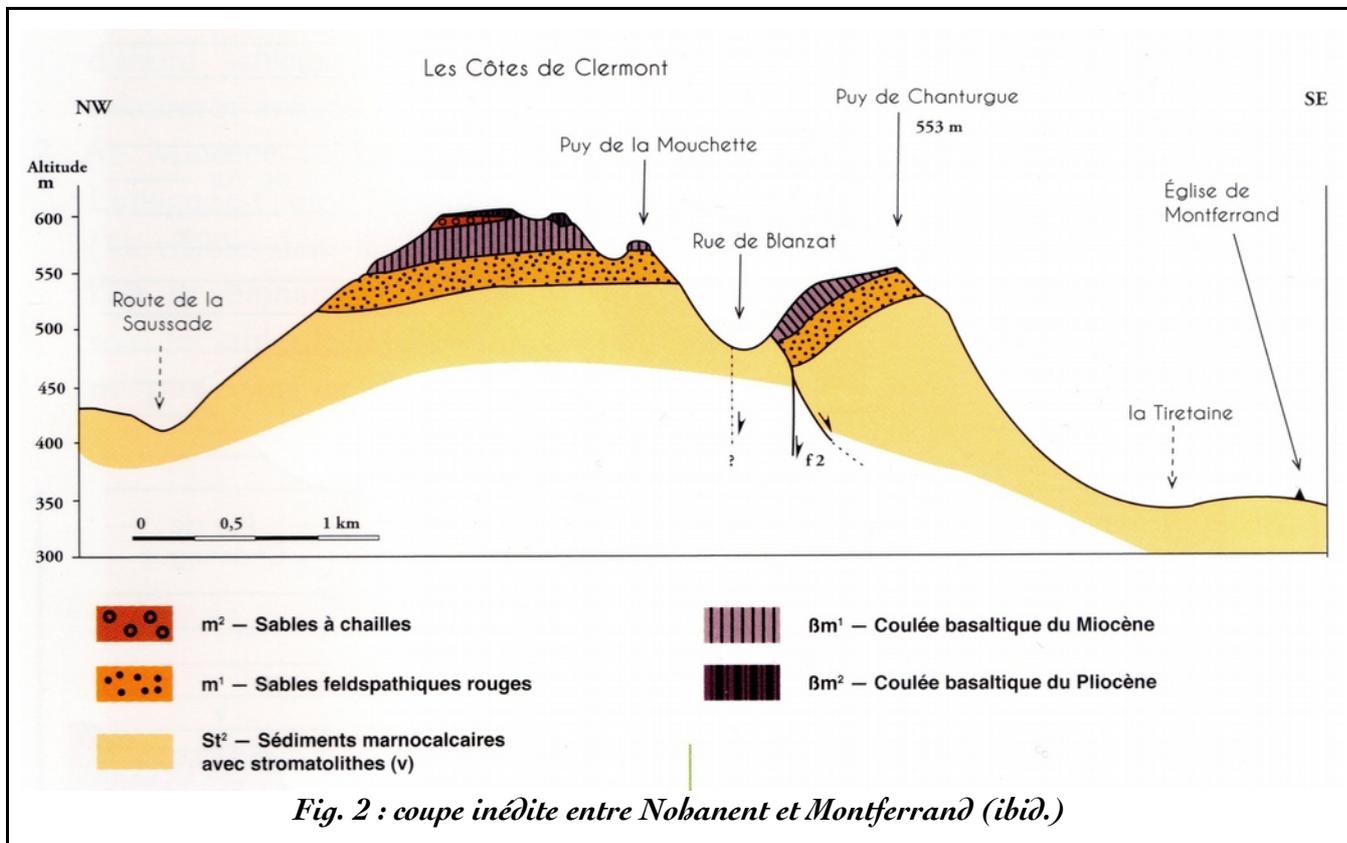
Son cadre géologique est à rattacher au cadre plus global de l'ensemble du massif des Côtes (voir figure 1).



Le sommet du massif est constitué d'une dalle de basalte (d'environ 20 m d'épaisseur) résultant d'une coulée volcanique de 16 Millions d'années (Miocène) et reposant sur une couche de sables feldspathiques rouges qui elle-même recouvre les formations marno-calcaires issues de la sédimentation lacustre du bassin de Limagne.

La fracturation a conduit à un affaissement du compartiment du puy de Chanturgue (552 m) qui se retrouve près de 50 m plus bas que le rebord sud-est du plateau des Côtes de Clermont.

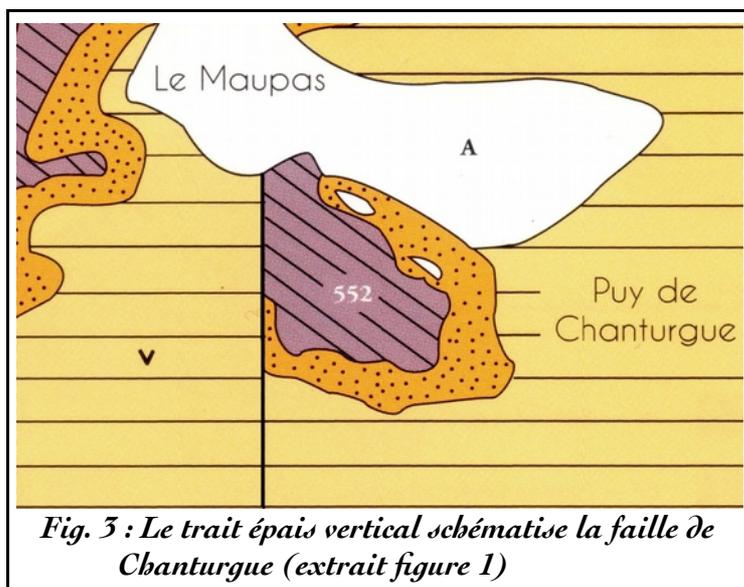
Cet affaissement, s'étant accompagné d'un basculement du bloc Chanturgue, a provoqué l'inclinaison vers le nord-ouest des couches sédimentaires sous-jacentes (voir figures 2, 3 et 4).



La présence sur des épaisseurs importantes (30 à 40 m selon la notice de la carte géologique au 1/50 000) des sables feldspathiques explique la localisation de la plupart des sources au niveau de ces formations géologiques, propices à la constitution de nappes phréatiques : ce qui est le cas aussi bien pour le massif des Côtes que pour Chanturgue.

Les niveaux marno-calcaires qui constituent les flancs de Chanturgue résultent de la sédimentation, entre 35 et 25 millions d'années, sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur, du bassin de Limagne.

Chacune de ces formations ayant un comportement différencié face à l'érosion, cela se traduit dans la géomorphologie du site par une inversion de relief : la coulée de basalte plus résistante que les autres formations géologiques se retrouve ainsi perchée et forme un plateau dominant de plus de 200 m la plaine sédimentaire.



Jean-Louis AMBLARD

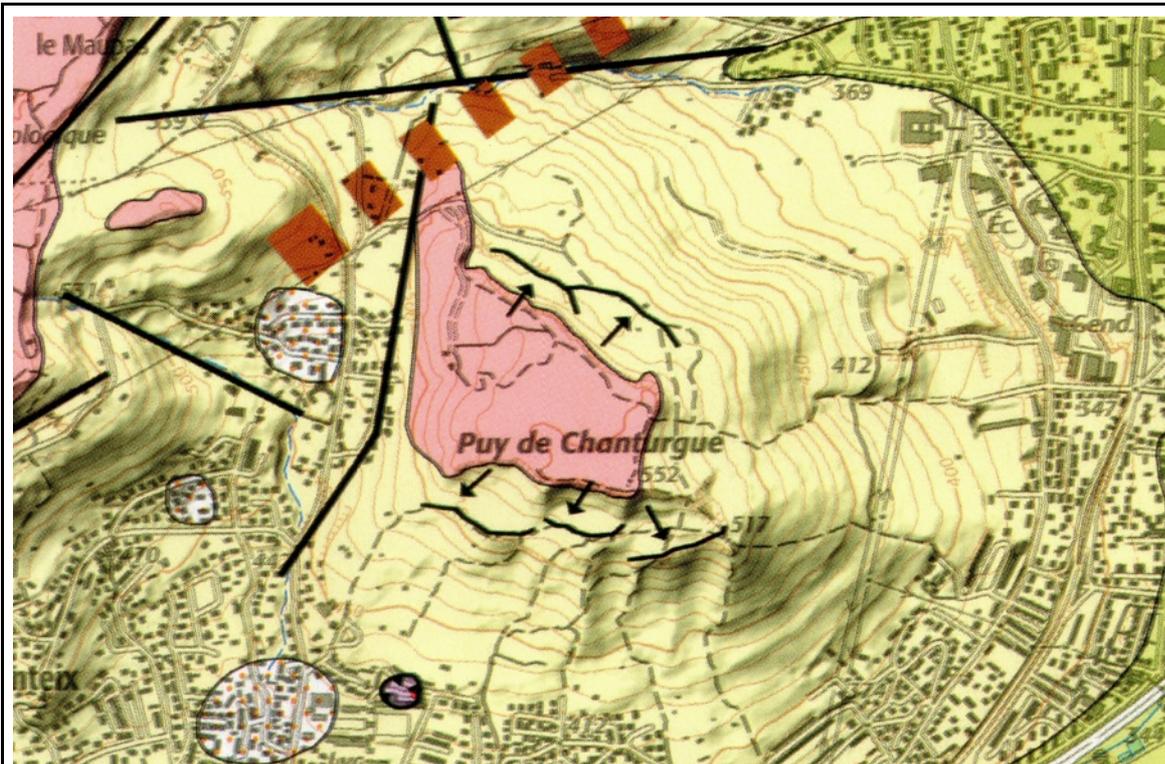


Fig. 4 : extrait de la carte volcanologique de la Chaîne des Puys (édition 2017) : les failles sont représentées par des traits épais et les glissements de terrain par des flèches



« La Chronique de L'Oppidum » N° 119 – Avril 2021

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Anciens directeurs de publication : Vincent Quintin (1991-2002) – Yves Anglaret (2002-2014).

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Éditorial (Jean-Louis Amblard) / Assemblée générale 2021 (Philippe Gras) / Rapport moral 2020 (Philippe Gras) / Rapport d'activités 2020 (Philippe Gras) / Actualités des Côtes (Jean-Louis Amblard, Philippe Gras) / Chanturgue : découvertes archéologiques (Philippe Gras) / Aperçu étymologique de Chanturgue (Fabien Fraignac) / Fabien Fraignac (Philippe Gras) / Géologie de Chanturgue (Jean-Louis Amblard).

Réalisation informatique : Philippe Gras.

Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

Adhésion annuelle : 20 €

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI

O **Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ».** Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur